

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19497 - 75ÈME ANNÉE

73e anniversaire commémoré hier à Madagascar

29 mars 1947 : réveil malgache

Hier, les Malgaches ont commémoré en silence le 73e anniversaire du déclenchement à Moramanga de la révolte de 1947, dans un contexte d'épidémie de coronavirus et de confinement. Depuis 2017 à l'initiative de REAGIES, des actions ont eu lieu à La Réunion et à Madagascar afin de s'appuyer sur cet événement pour œuvrer au renforcement des liens entre les deux peuples. 20 ans avant la révolte, un Réunionnais a joué un rôle important dans la prise de conscience des Malgaches, c'était Paul Dussac, agent d'affaires devenu journaliste et dirigeant fondateur du Parti communiste de la région de Madagascar. Le 29 mars 1947 sonne comme le réveil malgache que Paul Dussac a espéré jusqu'à sa mort en 1936, conséquence des mauvais traitements subis dans les geôles coloniales de la France à Madagascar.

Face à l'épidémie de coronavirus, le gouvernement de Madagascar a pris bien avant la France des mesures drastiques pour empêcher la maladie d'arriver dans la Grande île. Malgré cela, des Malgaches de retour de France ont malheureusement ramené le virus. Cela a obligé Madagascar à prendre des mesures d'une autre échelle avec le confinement d'Antananarivo et de Toamasina, les deux plus grandes villes du pays. Les transports terrestres et aériens à l'intérieur du pays sont également interdits. C'est donc dans ce contexte bien particulier que s'est déroulé le 73e

anniversaire de la révolte de 1947 dont la répression par la France fit plus de 100.000 morts sur une population de 4 millions d'habitants à l'époque : une commémoration en silence.

A peine deux ans après avoir été libérée du nazisme, la France a appliqué à Madagascar les méthodes des nazis pour réprimer la révolte : incendies de villages pour affamer la population, exécutions sommaires, tortures sans oublier des Malgaches qui furent jetés vivants d'avions pour terroriser la population. A Moramanga, des milliers de corps ont été ensevelis dans des fosses communes, privant autant de familles du droit de savoir où un de leurs ancêtres est enterré.

Cet événement, c'est aussi une part de l'histoire de La Réunion. Tout d'abord parce que les Réunionnais constituaient la majorité des colons à Madagascar. La France avait volé 90 % des terres devenues propriété de l'État. C'est cette exploitation qui fut une des raisons de la révolte. Ensuite, parce que des Réunionnais enrôlés dans l'armée française ont refusé de tirer sur les Malgaches et ont choisi de désertir. Ces déserteurs ne pouvaient plus revenir à La Réunion, ils ont alors fait souche à Madagascar.

Enfin, parce qu'au moins un Réunionnais a joué un rôle important dans la conscientisation du peuple malgache, c'est Paul Dussac, dont l'action se situe surtout dans les années 1920 et 1930.

Compagnon de route de Jean Ralaimongo

Paul Dussac était tout d'abord un colon dans le Nord de Madagascar. Il devint ensuite agent d'affaires. Il était communiste et il prit la défense des Malgaches qui devaient comparaître devant la justice coloniale. N'étant pas considérés comme des citoyens, les Malgaches étaient soumis au Code de l'indigénat, c'est-à-dire aux travaux forcés. Ils ne pouvaient pas non plus adhérer à un parti politique. Paul Dussac fut alors un des fondateurs du Parti communiste de la région de Madagascar, affilié au Parti communiste.

Il était un compagnon de route de Jean Ralaimongo, connu comme le premier Malgache à avoir revendiqué l'indépendance. C'est à Diego Suarez, siège de la plus grande base militaire française, qu'ils travaillèrent à fonder le journal l'Opinion. La répression était alors le quotidien de ces militants, pour qui la prison était un passage obligé. Après l'interdiction de l'Opinion, Paul Dussac fut le fondateur et directeur politique du Réveil malgache. Mais pendant un séjour de Paul Dussac en prison, le rédacteur en chef trahit la cause et se mit au service des intérêts français. Confisquant le matériel d'imprimerie, le traître créa le Réveil de Madagascar.

La revendication de citoyenneté

En réponse, Paul Dussac fonda l'Aurore malgache dont il assumait la direction politique. Le premier numéro fut publié le 17 octobre 1930. Pendant ce temps, Jean Ralaimongo avait été exilé à Port Bergé. Comme ce sera le cas à La Réunion trente ans plus tard pour les fonctionnaires, il était alors possible à l'administration de contraindre à l'exil un Malgache pour des raisons d'opinion.

La ligne politique de l'Aurore malgache était alors la revendication de la citoyenneté française pour les Malgaches. Elle partait du principe que puisque la loi d'annexion du 6 août 1896 s'appliquait à Madagascar, les Malgaches étaient donc en droit des citoyens français. Il faut noter bien des similitudes avec le mot d'ordre de « Réunion département français » qui émergea à la même époque à La Réunion. C'est la revendication de citoyenneté qui fut à l'origine d'une manifestation de plusieurs milliers de Malgaches sous les fenêtres du gouverneur en 1929, qui accentua encore la répression coloniale. D'ailleurs, chaque numéro de l'Aurore malgache commençait par cette protestation :

« Avec l'ultime indignation de leurs âmes libres dans des corps d'esclaves asservis par la 3e République, les prolétaires malgaches font entendre, auprès de la France prolétarienne et du prolétariat mondial, le cri suprême de protestation contre un régime infernal d'oppression, digne des temps barbares, qui permet LA CONDAMNATION SANS JUGEMENT, à la déportation et à l'exil de deux des leurs, les journalistes, rédacteurs de l'Opinion, RALAIMONGO et RAVOHANGY, dont le plus grand crime consiste à être DES INDIGÈNES, c'est-à-dire des esclaves modernes, alors qu'ils devraient être, avec tous les Malgaches, conformément au droit international, DES CITOYENS FRANÇAIS LIBRES, en vertu de la loi d'annexion du 6 août 1896 ».

Puis la revendication d'indépendance

Eu égard au niveau des contributions publiées dans les journaux dirigés par Paul Dussac, il est clair que ces écrits ont influencé au plus haut point une nouvelle génération de dirigeants malgaches qui se levait et allait constituer les cadres du MDRM.

Comme seule réponse à cette revendication d'égalité, la France utilisait la répression. Cette intransigeance peut expliquer l'évolution du mot d'ordre. Succédant en 1934 à l'Aurore malgache, la Patrie malgache rend compte de cette évolution dans un article signé Ravohangy publié le 16 mars 1934 sous le titre « Les Malgaches sont des esclaves, leur pays est une terre d'esclaves ». Sa conclusion est la suivante :

« Malgache, réveille-toi de ton inertie criminelle si tu ne veux pas mourir et disparaître. N'oublie pas que tu es esclave, que ton pays est devenu une terre d'esclaves depuis la loi d'annexion du 6 août 1896. Plus que jamais, réclame doc les droits d'hommes dans le cadre de la Nation française où tous les prolétaires, tes frères, sont prêts à te recevoir à bras ouverts.

Mais si la France, trompée par ses capitalo-impérialistes, persiste à te repousser comme indésirable, exige sans violence mais sans lâcheté l'indépendance de ton pays en vertu du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ton salut est en toi-même ».

Héritage et solidarité

L'idée du réveil malgache était très présente dans les écrits de Jean Ralaimongo, Paul Dussac et leurs camarades. Paul Dussac s'est éteint en 1936 en France, peu après être venu de Madagascar.

Condamné plusieurs fois à de la prison ferme en raison de ses écrits, le directeur politique de l'Aurore malgache n'a pu résister à l'accumulation des mauvais traitements subis dans les geôles coloniales de la France à Madagascar.

11 ans plus tard, le 29 mars 1947, des Malgaches décidèrent de risquer la seule chose que le pouvoir colonial leur avait laissé : la vie. Ils prirent d'assaut le camp militaire français de Moramanga pour y prendre des armes, des morts furent à déplorer. En réponse, la France envoya l'armée pour mitrailler des fidèles à la sortie de l'église de Moramanga, donnant le coup d'envoi de la répression.

La France voulait détruire le MDRM qui revendiquait l'abolition de la loi d'annexion, et donc l'indépendance. Ce mot d'ordre avait donné au MDRM trois députés sur les trois que les Malgaches pouvaient élire en 1945. Paris décida alors de dissoudre le MDRM, de condamner à mort les trois députés, et assassina de nombreux militants du MRDM.

Au plus fort de la répression, des Réunionnais se mirent à la hauteur de Paul Dussac et affirmèrent leur solidarité avec les Malgaches. Ce fut notamment le cas des députés du CRADS, Raymond Vergès, fondateur de Témoignages, et Léon de Lépervanche.

Cette solidarité des communistes réunionnais envers Madagascar ne s'est pas démentie jusqu'à ce jour.

M.M.

Message du PCR au PCF, suite à la disparition de Jean-Charles Nègre

Décès de Jean-Charles Nègre : le PCR perd un grand camarade

« Le PCR a appris avec tristesse le décès de Jean-Charles Nègre, vendredi 27 mars, emporté par le coronavirus. Il était membre de la direction du PCF et, à ce titre, a effectué plusieurs déplacements à La Réunion. C'était un ami, un grand camarade. A sa famille, à ses camarades de combat et à la direction du PCF, le PCR vous transmet ses sincères condoléances.

Nous découvrons Jean-Charles, en 1978, à Cuba lors du Festival Mondial de la Jeunesse et des Etudiants qu'il présidait. La Réunion était représentée par une délégation de 9 jeunes du FJAR (Front de la Jeunesse Autonomiste de la Réunion). Cette haute responsabilité lui conférait une stature internationale incontestée. Il était proche de nombreuses organisations de jeunesse et plus tard des organisations politiques nationales.

Il était certainement l'un de ceux qui connaissaient le mieux La Réunion. Il agissait constamment pour renforcer les liens de solidarité entre le PCF et le PCR. Il témoignait d'un profond attachement à La Réunion et au PCR. Les dirigeants du PCR le lui rendaient bien, soit à l'occasion de ses séjours chez nous ou lors de nos



Jean-Charles Nègre était membre de la direction du PCF.

passages à Paris. Il aimait échanger sur nos analyses respectives.

Au moment de lui rendre un dernier hommage, nous nous inclinons humblement devant toute une vie militante et d'abnégation au service des autres et de son parti. Sa disparition en cette année du centenaire du PCF, dans le

contexte de l'épidémie au coronavirus, nous rappelle l'urgence d'un projet de grande coopération mondiale, cher à notre regretté camarade. »

Elie Hoarau,
Président du PCR

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Coronavirus à La Réunion

Enfin la quarantaine obligatoire pour les passagers venant de France



Ce n'est seulement à partir d'aujourd'hui que la France impose la quarantaine obligatoire pour les passagers venant de ce pays à destination de La Réunion. Désormais, toute personne venant de France sera prise en charge par les autorités vers un lieu de confinement prévu par l'administration. Ceci permet d'éviter à un malade du coronavirus venu de France de contaminer la population. Cette mesure pleine de bon sens est revendiquée depuis le 27 février par « Témoignages » quand aucun cas n'avait encore été connu dans notre île : nos voisins appliquaient des mesures bien plus drastiques car leur objectif était d'empêcher l'entrée du virus dans leur pays tandis qu'à La Réunion, les autorités se préparaient à l'arrivée massive de cas de coronavirus venus de France en raison du « retour des vacances ».

Le confinement obligatoire pendant 14 jours dans des lieux réquisitionnés par le préfet sous la surveillance de la police, tel est la mesure de bon sens qui s'applique seulement à partir d'aujourd'hui à toute personne qui débarque de l'avion en provenance de France. Sous la pression des événements, la France a donc changé de straté-

gie. Désormais, la priorité est d'empêcher la propagation du coronavirus par des personnes venant de France, un des pays les plus gravement touchés dans le monde par le coronavirus. Plus de 2600 morts y sont désormais à déplorer. La Réunion a donc perdu un mois.

La Réunion paie les errements de la France

Cela faisait en effet plus d'un mois que Témoignages plaidait pour une véritable quarantaine pour tout entrant à La Réunion. Cette demande était de plus en plus partagée. Le 27 février, quand aucun cas n'était encore répertorié à La Réunion et que la France comptait son premier mort du coronavirus, « Témoignages » soulignait que : « actuellement à La Réunion, tous les voyageurs en provenance d'Europe peuvent venir dans notre île sans précaution particulière. Cela constitue une exception dans notre région, car nos voisins ont adopté une ligne de conduite plus stricte en termes de principe de précaution (...) Les personnes ayant séjourné dans un pays touché par l'épidémie sont invités en

substance à surveiller leur température pendant 14 jours, durée d'incubation du virus. Sur la base des informations rendues publiques, cette mesure de précaution doit donc s'étendre à tous les passagers en provenance de la France, soit plusieurs vols quotidiens de Boeing 777 ou d'Airbus A330 ou A350. Il est difficile d'imaginer que ces milliers de passagers quotidiens appliquent tous ce protocole, ce qui ouvre donc une brèche dans la prévention puisque la France est un pays contaminé par le Coronavirus ».

Le 2 mars, « Témoignages » soulignait que « l'ouverture des frontières à l'intérieur de l'Union européenne favorise la circulation du virus. Dans ces conditions, difficile de croire qu'un cas importé ne viendra pas à La Réunion. Il incombe donc d'agir en érigeant le principe de précaution en priorité absolue. Cela suppose de se doter de moyens pour contrôler systématiquement tous ceux qui viennent à La Réunion par avion, et pour mettre en quarantaine ou refouler tous les passagers d'un vol venant de France au moindre doute ».

Entre le maintien du lien aérien quotidien avec la France et le risque de l'importation du coronavirus dans notre île, Paris a choisi la première solution. Voici une illustration du rapport colonial qui persiste entre la France et La Réunion, car les Réunionnais n'avaient pas leur mot à dire sur cette stratégie qui a donné le résultat actuel : plus de 200 cas à La Réunion depuis le 11 mars et le confinement généralisé. Notre île est le pays le plus touché de notre région.

La Réunion a perdu un mois

Sous la pression des événements, la France a été amenée à revoir sa stratégie. Tout d'abord, les passagers devaient signer un document affirmant qu'ils allaient se soumettre à une quarantaine volontaire à leur domicile. Mais aucun contrôle n'était prévu au départ, et s'est posé la question des conditions du confinement pour des personnes vivant dans des logements exigus. La préfecture a donc réquisitionné des lieux d'hébergement. Pendant ce temps, le trafic aérien a été restreint à trois vols par semaine entre La Réunion et l'ancienne métropole au lieu de trois par jour, et tous les passagers seront placés en quarantaine comme l'indique cet extrait d'un communiqué de la préfecture de La Réunion :

« A compter du lundi 30 mars, ce dispositif de quatorzaine va être durci. En effet, les voyageurs :

- seront hébergés dans des lieux réquisitionnés par le préfet et ne pourront plus rentrer à leur domicile ;
- seront transportés directement depuis l'aéroport vers le lieu d'hébergement, sans passage possible par leur domicile et sans contact avec leur entourage.

Toute sortie du lieu de confinement sera strictement interdite pendant 14 jours et tout contact avec l'extérieur (y compris les familles) sera proscrit pendant quatorze jours. Les forces de l'ordre veilleront au strict respect de ces mesures et tout manquement sera sanctionné ».

Cette décision pleine de bon sens est nécessaire, mais elle arrive tard. La Réunion a perdu un mois.

M.M.

CGTR et état d'urgence sanitaire coronavirus

« Des ordonnances inacceptables »

« Le conseil des ministres, réuni le 25 mars, vient de rendre public ses ordonnances, mettant en place des déréglementations majeures, en matière de droit du travail, en particulier sur le temps de travail, les congés, la prise des RTT ou encore le compte épargne temps. », annonce un communiqué de la CGTR publié samedi.

« Le gouvernement profite, ainsi, de manière scandaleuse, de la crise sanitaire pour déroger, dans certains secteurs économiques dits essentiels mais non définis, aux règles du droit du travail.

La durée quotidienne maximale de travail est portée à 12 heures, au lieu de 10 heures actuellement, celle du travail de nuit à 12 heures au lieu de 8 heures.

De même, il décide de réduire le temps de repos, entre 2 journées de travail, à 9 heures contre 11 heures minimum aujourd'hui.

Il fixe la durée maximale de travail hebdomadaire à 60 heures contre 48 heures jusqu'ici et augmente également les durées de travail hebdomadaires, dans le secteur agricole ainsi que le travail de nuit. Il instaure l'extension du travail le dimanche et prévoit la possibilité d'user de ces régressions jusqu'à décembre 2020.

Toutes ces décisions expriment sans nul doute la volonté gouvernementale et patronale de préparer une intensification de la production économique. Veulent-ils déjà assurer l'après crise sanitaire ?

Pire, la liste des secteurs concernés par ces déréglementations sera définie unilatéralement par le

gouvernement par le biais de décrets, alors que le gouvernement refuse toujours de définir quels secteurs non essentiels doivent arrêter leur activité et mettre enfin les salariés en sécurité.

Il y a donc un vrai risque que ces régressions, en matière de droit du travail, soit étendues à de très nombreux secteurs voire à toutes les activités.

Les ordonnances actent également des reculs majeurs en matière de prise des congés payés qui pourraient être imposés jusqu'à 6 jours ouvrables, avec un délai de prévenance réduit à 1 jour franc après accord soit collectif, soit directement entre le salarié et l'employeur dans les petites entreprises.

Ces ordonnances sont, pour la CGTR, inacceptables, injustifiées et représentent une remise en cause sans précédent du droit du travail. Elles constituent bien un effet d'aubaine pour les employeurs.

L'urgence, au contraire, est de garantir la protection et la santé de tous les travailleurs, en listant l'ensemble des activités ne répondant pas à des besoins essentiels pour la population.

Ce dont ont besoin les travailleurs, c'est d'aides et non pas de nouvelles contraintes ! »

Oté

I pé fé ri sak lé pa konsèrné, mé nou nou lé anplin d'dan ! Alor ?

Bann léktèr nout zoinal, sirman lépizod Mistral la du intèrèss azot : oir bann sèrvis l'éta dopi an-o lo Prézidan ziska l'éta lokal La Rényon épi Mayotte, patoj dan la mélass konmsa, moin lé sir zot la gingn lanvi rir. Sof ké lé pa a rir ditou !

Dabor kosa i lo bato Mistral *? In bato d'guèr fantézi pou donn kou d'min dann in bonpé sityasion : I pé transport bann malad pou sort in l'androi lopital lé sirbouké pou alé dann in l'androi li lé moins, épizapré pou fé la liézon par élikoptèr rant la mèr épi la tèr. Mé antansyon : lo zimo lo Mistral, lo Tonnerre la gingn transport 14 malad dopi Ajaccio ziska Marseille mé i fo bien kalkilé Mayotte-Rényon sa i fé 2000 km é sa i fé pa an in instan. Anplis sort Mayotte pou vni La Rényon alé oir is ni koné pa sak i sava spassé d'isi la finn moi d'avril.

Pou transèr bann malad La Rényon épi Mayotte, sansa pou vol o sokour bann fransé d'frans roténi dann péi étranz. Néna lé dé son i sirkil é lo Prézidan la bo dir sak li vé, a la baz néna in pé i sousyé pa ditou d'ékout ali. !!! Bann Mayotte i anons in lékatonm programé ? Pars lopital néna poin an konsékans. An touléka bravo La frans kolonyal : l'ané 1975 la sépar Mayotte par rapor lo larshipèl Lé Komor. 1975 néna 45 ané é ariv in grav kriz é oila ké lo péi lé pa paré. Bravo La frans kolonyal !

Pou nou madame l'ars i anons anou 240 li pou la réanimasyon : promèss sé dèté mé pa pou toulmoun é lo pasé résan l'amontr anou bann promèss i vo sak li vo sirtou kan in pé sé gran promètèr pti donèr. Dann lo léshèl konfyans dopi inn ziska dis, mi sava pa pli loin ké dé.

Nou lé pi dann tan la marine a voil koméla. Koméla i fé bann similasyon. Kèl similasyon la fine fé ? Zéro kalbass la fimé gran-boi. Alor konm i di nou l'aprè pa zoué la roulète russ nou la ?

NB-In pé la di néna in l'opital soisna-nèf li. Moin la vi pou lo coronavirus i pé mète 14 pèrsone malad. Katorz avèk 69 néna konm in lérèr la !

Justin